Image not found or type unknown

Contestation de succession

Par **Birmane1**, le **30/05/2013** à **21:38**

Ma belle mère est décédée en 2008.
Mon mari , son fils est décédé avant elle. Je suis sans enfant
mais nous avions fait une donation entre époux.
Je n'ai jamais abandonné ma belle mère
mais elle a fait à 91 ans alors qu'elle était
en grande dépendance un testament
désignant un pseudo neveu comme héritier
avec la complicité de la femme de ménage.
J'ai du intervenir pour qu'elle continue sa vie car
ils avaient décidé de la délaisser pour qu'elle meure
plus vite.
À son décès, j'ai dénoncé tout cela au notaire.
Malgré cela, l'envoi en possession à été
Fait. J'ai pris un avocat pour bloquer ce processus
et demandé des indemnités à ce pseudo neveu.
Il a pris lui même un avocat. En août 2013,
Ça fera 5 ans. Ma belle mère à encore des cousins
qui sont peut être intervenus. Comment
savoir oú on en est ?

Par **youris**, le **04/06/2013** à **11:00**

bjr,
il faut poser la question à votre avocat puisque vous écrivez avoir saisi un avocat.
mais comme votre mari est décédé vous n'êtes pas héritière de votre ex belle- mère surtout si celle-ci a fait un testament en faveur d'une autre personne.
d'ailleurs le notaire n'est pas compétent pour trancher un litige seul un juge a ce pouvoir.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés